## FICHE N°9: LE DIAGNOSTIC DES ALÉAS

Les phénomènes redoutés sont, pour la plupart, prévisibles et étudiés dans divers documents portés à la connaissance des collectivités par les préfets.



Ce diagnostic peut être un travail commun avec l'élaboration du DICRIM. En effet, ces deux outils vont se baser sur ce travail de recensement.

## 1 - Recueil des informations

Le recueil se fait notamment à partir des documents présentés dans le tableau ci-après.

Voir tableaux pages 56-57 et 58-59

#### **DOCUMENTS DE BASE**

Document	Source	Vocation
Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM)	Préfet	Information préventive
Le porté à connaissance (ancienne appellation Dossier Communal Synthétique DCS)	Préfet	Information préventive
Plans Particuliers d'Intervention (PPI) faisant partie des dispositions spécifiques du plan ORSEC	Préfet	Opérationnelle
Autres dispositions spécifiques du plan ORSEC concernant la commune <sup>(1)</sup>	Préfet	Opérationnelle
Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles (PPRN)	Préfet	Urbanisme
Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) <sup>(2)</sup>	Préfet	Urbanisme
Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR)	SDIS	Gestion interne du SDIS

<sup>(1)</sup> L'appellation actuelle de Plan de Secours Spécialisé (PSS) va progressivement disparaître pour la notion de "dispositions spécifiques ORSEC"

<sup>(2)</sup> Nouveau dispositif réglementaire en cours de mise en œuvre, décret n° 2005-1130 du 7 septembre 2005 relatif aux plans de prévention des risques technologiques

Objectifs	Intérêts pour le PCS
Répertorie l'ensemble des risques majeurs par commune dans un département	Permet d'avoir une approche globale sur les risques majeurs de la commune
Détaillent les risques majeurs de la commune Transmis au maire pour lui permettre d'établir le DICRIM	Approche plus précise de l'emprise des risques sur le territoire, généralement sous forme cartographique complétée éventuellement d'éléments historiques sur les événements passés
Organise les modalités d'intervention des secours autour d'une installation ou d'ouvrage fixe à risques technologiques (site chimique, nucléaire, barrage, gare de triage)	Eléments relatifs aux risques générés par l'installation (scénarios d'accident, zones concernées) et des renseignements sur le rôle des acteurs dans le cadre de cette organisation en particulier celui de la commune
Organise les modalités d'intervention des secours pour des risques d'origine naturelle (inondations, glissement de terrain, tempêtes, avalanches) ou anthropique (accident de train, chute d'avion, pollution)	Eléments relatifs aux risques (scénarios déjà définis) et des renseignements sur le rôle des acteurs dans le cadre de cette organisation et en particulier celui de la commune
Délimitation de zones d'aléa et prescription d'un règlement qui précise les mesures associées Spécifique à un risque (inondation, feux de forêts) ou "multirisques" (traitent tous les risques naturels de la zone d'étude)	Eléments de compréhension des phénomènes naturels étudiés Parfois difficile à exploiter pour déterminer des scénarios d'aléas
Délimitation de zones d'aléa et prescription d'un règlement qui précise les mesures associées Pour les industries à hauts risques classées Seveso II	ldem que PPRN mais pour les risques technologiques
Dresse l'inventaire des risques de toute nature pris en compte par les sapeurs-pompiers	Complément d'information, notamment pour certains risques non classés comme majeurs mais pouvant concerner la commune

#### **DOCUMENTS POUVANT APPORTER DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Document	Source	Vocation
Etudes techniques sur les risques naturels	Commune, EPCI, EPTB	Prévention
Cartes géologiques	BRGM	Prévention
Atlas des zones inondables ou d'autres risques (mouvements de terrain)	DIREN, DDE, EPTB	Prévention
Autres études spécifiques	Etat	Prévention

Certains EPCI disposent d'éléments d'informations très précis sur des risques particuliers (inondations...). Cette source d'information est très variable selon les prérogatives et les choix de ces établissements mais il est essentiel que les communes étudient cette piste (pour plus de détail se reporter au chapitre 8).

### 2 - La traduction de l'aléa en scénario

Une fois l'aléa connu, reste à le représenter de la manière la plus pertinente et dynamique possible **pour une exploitation opérationnelle**, c'est-à-dire sous forme de scénarios.

Dans le cadre des dispositions spécifiques des plans ORSEC départementaux, la traduction en scénarios de certains aléas importants a déjà été réalisée. Lors du recensement des aléas, il est essentiel de s'assurer auprès des services opérationnels de l'existence ou non de ces scénarios départementaux, c'est-à-dire de plans de secours pour l'aléa donné. Si l'aléa fait l'objet d'un plan, la commune doit se caler sur le (ou les) scénario(s) retenus par les services de secours pour être en parfaite cohérence avec le dispositif départemental.

Objectifs	Intérêts pour le PCS
Analyse poussée des phénomènes	Eléments techniques d'appréciation du risque
étudiés et parfois de leurs conséquences	ou d'anticipation du phénomène
Exemples : cartes d'aléas, études	Parfois difficiles à exploiter pour les scénarios
hydrauliques, études géotechniques	d'aléas
Informations précises sur la nature du	Eléments techniques d'appréciation du risque
sous-sol permettant donc d'en déduire les	Parfois difficiles à exploiter pour les scénarios
phénomènes possibles (effondrements)	d'aléas
Outils cartographiques réalisés	Eléments techniques d'appréciation du risque
dans les régions fortement concernées	Parfois difficiles à exploiter pour les scénarios
par un risque particulier	d'aléas
Outils cartographiques pour des risques particuliers dans des zones spécifiques (montagne, bord de mer) Ces documents sont présents en mairie ou, à défaut, dans les DDE	Eléments techniques d'appréciation du risque Parfois difficiles à exploiter pour les scénarios d'aléas

Pour les autres aléas, chacun des documents cités ci-dessus à une vocation précise (urbanisme, information, prévention) qui est rarement un objectif de gestion opérationnelle. Ils délimitent souvent des zones maximales d'aléas mais renseignent rarement les communes sur la chronologie des événements. Or, cette information est capitale pour préparer la stratégie d'action dans le cadre du PCS.

Il s'agit donc de donner une vision spatiale "dynamique" de l'événement, c'est-à-dire une représentation des différents scénarios possibles et leur évolution probable. Pour ce faire, le plus simple consiste à les représenter sous forme cartographique. Ces cartes permettent de visualiser très rapidement l'emprise du phénomène sur le territoire et donc les secteurs concernés de la commune. Les cartes produites dans ce cadre n'ont aucune portée juridique, en particulier en terme d'urbanisme.

**Exemple** 

Cette approche est particulièrement intéressante pour les aléas localisés sur certains secteurs ou évoluant lentement par zone (exemple, les inondations de plaine). La carte permet de visualiser qu'un quartier va être touché en premier et qu'il convient de le faire évacuer à titre préventif tandis qu'un autre quartier sera également concerné mais dans un délai plus long.

Pour les événements dont la localisation ne peut être connue à l'avance (exemple: accident d'un camion transportant des marchandises dangereuses), il convient de disposer, au sein du Poste de Commandement Communal (PCC), d'une carte vierge, à la bonne échelle, pour localiser le phénomène en temps réel et évaluer son évolution probable.

Il est nécessaire de compléter le travail de recherche documentaire par une analyse de terrain.

Cette reconnaissance sur le terrain est souvent très riche d'enseignements. En particulier si cette visite peut être réalisée avec l'aide d'habitants de la commune ayant une mémoire des événements passés (les "anciens"). Ces personnes apportent généralement des informations pratiques précieuses sur les phénomènes tels que :

- des événements de moindre ampleur que ceux déjà recensés dans les documents cités mais ayant eu des impacts,
- la cinétique des événements, des éléments "qualitatifs" d'appréciation de l'évolution possible du phénomène...,
- des repères de crues oubliés pour visualiser le phénomène de manière plus concrète,
- des conséquences parfois oubliées et non répertoriées dans les documents officiels,
- des techniques de terrain permettant la protection d'un secteur (batardeau...), une organisation informelle existante mais ayant fait ses preuves (ex : la commune amont prévient que le cours d'eau déborde chez elle donc on sait que dans la commune sera touchée d'ici 2 h), des points stratégiques sur la commune : lieu depuis lequel il est possible de surveiller un cours d'eau ...

Conseil pratique Cette reconnaissance des risques sur le terrain est absolument indispensable dans le cadre d'une sous-traitance. Lors de l'élaboration du cahier des charges pour la consultation des cabinets spécialisés, la commune précisera que cette

visite de terrain fait partie intégrante de la mission du cabinet. A défaut de cela, le sous-traitant ne connaîtra pas la commune et sera, de fait, moins pertinent dans son approche.

## 3 - Limites des scénarios

Quelles que soient les sources utilisées, l'analyse de l'aléa repose sur deux approches qui ont chacune leurs limites :

- les modélisations : les marges d'incertitudes sont plus ou moins importantes selon le modèle utilisé, les données existantes...,
- les retours d'expérience d'événements passés : le travail se fait à partir des événements recensés d'intensité donnée. Toutefois il convient de ne pas oublier que le phénomène à venir peut être supérieur à tous les événements antérieurs connus.

Les études fournies apportent des éléments concrets pour se préparer mais la réalisation du phénomène peut toujours différer de ces dernières d'où la notion fondamentale d'adaptabilité du dispositif.

# 4 - Evaluer les autres événements menaçant la collectivité

En plus des risques majeurs, la commune peut s'intéresser également aux autres événements de sécurité civile qui peuvent affecter son territoire. En particulier, elle doit intégrer dans son PCS les situations pour lesquelles elle a des actions à accomplir :

les aides pour toutes les menaces de santé publique tels le plan canicule (par exemple la liste des personnes vulnérables peut servir pour d'autres aspects plus larges dans le PCS), les épidémies...

plan départemental d'hébergement : des lieux d'hébergement sur la commune sont recensés à l'échelle départementale pour assurer le relogement en cas de déclenchement de ce plan

...

Le PCS doit permettre de faire face à n'importe quel événement de sécurité civile et éviter ainsi de multiplier les plans.

Qu'il s'agisse d'un événement d'origine naturelle, technologique, climatique, sanitaire ou autre, les fondements de l'organisation restent les mêmes.



D'autres situations "exceptionnelles" que la commune peut avoir à affronter peuvent être étudiées, par exemple :

- relogement de sinistrés suite à un incendie (ou tout autre événement nécessitant le relogement),
- problématique de dysfonctionnement des réseaux d'alimentation en eau potable, en énergie et leur répercussion,
- impact des phénomènes climatique (neige, canicule ...),
- modalités d'accueil de nombreuses personnes provenant d'une commune voisine sinistrée,
- risques liés à une manifestation importante (manifestation festive type tour de France, festival, fête traditionnelle...),
- modalités d'appuis d'une commune voisine sinistrée (renfort matériel ou humain),
- évacuation d'un immeuble ou accident localisé sur un quartier (autre qu'un risque majeur comme une fuite de gaz...),

· ...